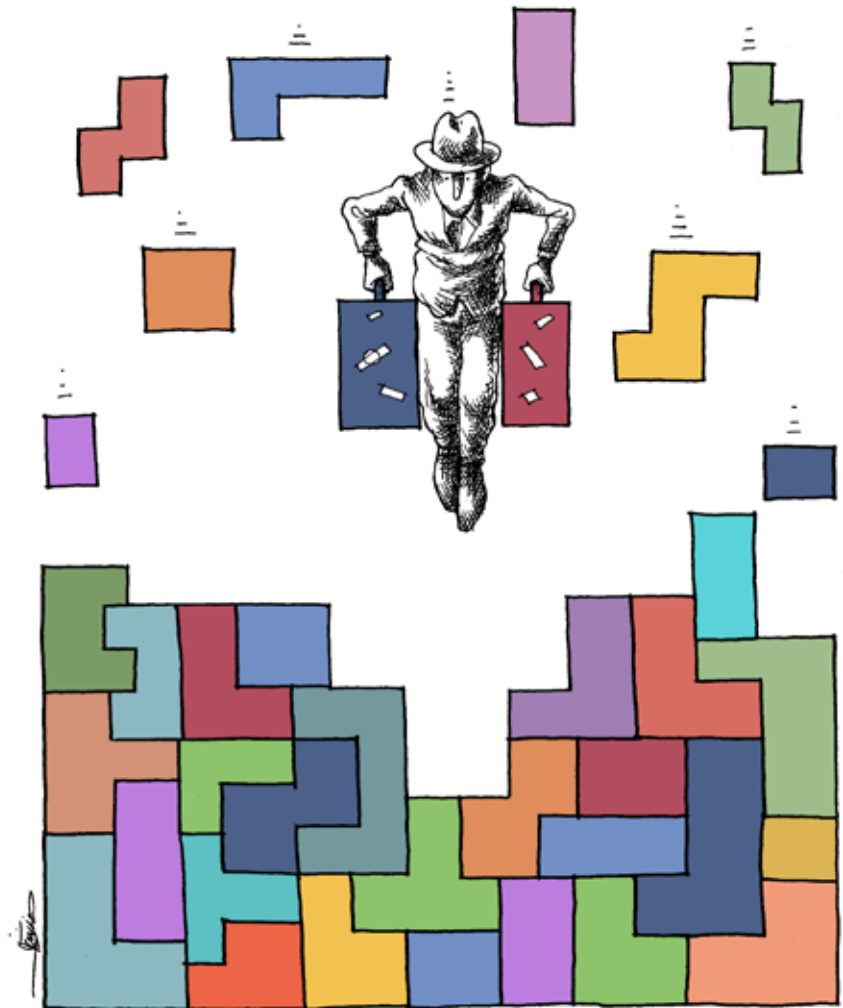


Récits d'exil



Sommaire

Intégration

De la Syrie jusqu'à la France :
l'exil de jeunes Syriens engagés 2
Parcours vers l'autonomisation : entretien
avec Paola, réfugiée statutaire originaire
de République démocratique du Congo 3

Asile

En finir avec l'excision :
le combat de Dikel 4

La parole à

La parole à... Mana Neyestani 5

Réinstallation

Rencontre avec Zukhra :
l'exil au cœur du projet artistique 6

Mineurs isolés étrangers

Portrait d'un ancien MIE : le parcours
initiatique vers une société nouvelle 7

Actualités juridiques et sociales 8

La parole aux migrants

Il y a quelques jours le HCR annonçait le chiffre record de 60 millions de réfugiés et de déplacés à travers le monde.

Parallèlement, les arrivées de réfugiés en Méditerranée se succèdent et la question migratoire apparaît régulièrement dans l'actualité médiatique. Si nous sommes convaincus de l'importance de ces questions complexes, leur simplification excessive et leur instrumentalisation génèrent moult préjugés et incompréhensions auprès du grand public.

Aussi France terre d'asile tente depuis plusieurs années d'éclairer ses lecteurs sur les phénomènes migratoires, le droit d'asile, l'intégration et la protection des mineurs isolés étrangers, en se basant sur des faits, en s'appuyant sur des études et l'avis des experts, sur la réalité des chiffres tout comme sur celle du terrain.

Mais certaines choses essentielles ne peuvent être expliquées ni par les chiffres ni par l'analyse des experts. C'est pourquoi nous avons souhaité, dans le sillon de la Journée mondiale des réfugiés, mettre en avant des portraits d'hommes et de femmes qui ont pour point commun de partager l'expérience de l'exil.

Alia et Fadi, jeunes réfugiés syriens, Paola, réfugiée congolaise, Dikel, courageuse mère de famille mauritanienne, Mana, dessinateur iranien, Zukhra, fille de réfugié réinstallé et Abdoulaye, ancien mineur isolé étranger, nous racontent leur histoire et nous aident à travers leurs récits à approcher un peu plus la réalité des migrations. ■

Pierre HENRY
Directeur général de France terre d'asile

De la Syrie jusqu'à la France : l'exil de jeunes Syriens engagés

Alia et Fadi, âgés respectivement de 25 et 27 ans, sont de jeunes Syriens issus de familles alaouites. En mars 2011, quand les premières manifestations éclatent en Syrie, ils s'investissent dans l'opposition à un régime qui, pour eux, est à l'évidence une dictature qu'il est nécessaire de renverser. La majorité des Alaouites en Syrie soutenant le régime de Bachar el Assad, leur situation est particulièrement marginale et ils se retrouvent exposés à de nombreux dangers.

En juillet 2012, plus d'un an après le début de la révolution syrienne, Alia et Fadi décident tous deux de fuir la Syrie.

Cette décision fait suite à l'arrestation d'un membre de la famille d'Alia en représailles de ses activités anti-régime. Ils trouvent tout d'abord refuge à Istanbul mais, en raison du coût élevé de la vie, décident de poursuivre leur exil au Caire. Depuis la capitale égyptienne, ils travaillent pour une institution suédoise chargée d'observer les élections. Le renversement du Président de la République égyptienne Mohammed Morsi en juillet 2013, la situation violente et l'hostilité envers les Syriens qui en découlent¹, accentuent la vulnérabilité d'Alia et Fadi. À cela s'ajoute le harcèlement sexuel permanent² que subit Alia, tout comme de nombreuses Égyptiennes. Pour ces multiples raisons, ils décident en juin 2013 de revenir en Turquie, cette fois-ci dans les régions du Sud, là où des milliers de leurs compatriotes se sont réfugiés des deux côtés de la frontière avec la Syrie.

Jusqu'au début de l'année 2015, ils travaillent dans des camps de réfugiés et de déplacés internes pour de grandes ONG internationales, notamment en fournissant une aide et un accompagnement psychologiques. Leur travail est soumis à des conditions difficiles et violentes : dans les camps, ils se retrouvent confrontés à l'État islamique et à Al-Qaïda, se voient obligés de cacher leurs origines alaouites de peur d'être tués et perdent plusieurs collègues sur le terrain. En dehors des camps, leur situation demeure difficile, les Syriens en Turquie ayant un statut précaire et étant souvent victimes d'exploitation et de discrimination.

Plus d'un an après cette nouvelle étape dans leur fuite, la véritable identité d'Alia est dévoilée. Condamnée à mort par un tribunal islamique, elle ne peut plus risquer sa vie en travaillant dans les camps de réfugiés. Dans ce contexte de plus en plus tendu, Fadi envisage la dangereuse traversée de la Méditerranée, pour permettre ensuite à Alia de le rejoindre en Europe. Informée de leur projet, une connaissance syrienne les dissuade d'entreprendre ce voyage et les met en relation avec l'ambassade française à Ankara au sein de laquelle elle a un contact. Ils obtiennent un visa D, leur permettant de venir demander l'asile en France.

¹ Les Syriens sont souvent accusés d'être des pro-Morsi.

² Robert Solé, « Le harcèlement sexuel, la onzième plaie d'Égypte », *Le Monde*, 25 avril 2013.

Arrivés en février 2015 à Paris, ils se rendent immédiatement à Montpellier, sur les conseils de plusieurs Syriens d'éviter Paris où la procédure est plus longue. D'abord hébergés à l'hôtel à leurs propres frais, ils parviennent à bénéficier d'une place en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile après avoir insisté auprès de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, qui leur trouve par la suite une place en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada) à Perpignan.

Au mois de juin, l'Ofpra a reconnu le statut de réfugié à Alia et Fadi. Soulagés, ils espèrent pouvoir enfin reprendre leur destin en main. Alia a été admise dans une université britannique pour suivre des études humanitaires. Fadi quant à lui espère pouvoir se tourner vers la science politique. Pour l'un comme pour l'autre, la guerre civile qui déchire leur pays et qui les a chassés loin de chez eux a profondément changé leurs perspectives professionnelles. C'est douloureusement qu'ils admettent que leurs espoirs de retourner prochainement en Syrie sont maigres, mais ensemble, ils parviennent à puiser la force nécessaire pour bâtir une nouvelle vie. Pour ces deux jeunes, le visa D qu'ils ont reçu est une chance, pour laquelle ils seront toujours reconnaissants. Mais ils ne peuvent s'empêcher de constater une injustice par rapport aux autres personnes cherchant désespérément à obtenir une protection en Europe.

Quand ils racontent leur parcours en France et leur expérience de la procédure d'asile, Alia et Fadi ne cessent d'exprimer une grande gratitude et un profond soulagement. Pour eux, la France offre des garanties fondamentales qu'ils n'espéraient plus trouver en Turquie : une véritable protection légale, des droits civiques, une liberté de mouvement, la possibilité d'accéder à la nationalité et surtout des perspectives d'avenir. Gênés, ils admettent toutefois avoir de nombreuses critiques à formuler dans un souci d'améliorer la condition des demandeurs d'asile en France. Ils regrettent le manque d'informations claires et précises qui trop souvent oriente les demandeurs dans de mauvaises directions et créé de nombreuses frustrations pour des personnes déjà accablées par une grande vulnérabilité. Ils soulignent encore le caractère long et complexe de la procédure, qui perd le demandeur dans une bureaucratie administrative écrasante. Comme ils le disent si bien, ils « *pourrai[en]t écrire tout un livre sur la procédure de demande d'asile en France* ». ■

Parcours vers l'autonomisation : entretien avec Paola, réfugiée statutaire originaire de République démocratique du Congo

Paola est une jeune réfugiée de 29 ans originaire de République démocratique du Congo (RDC). Elle est arrivée seule en France en juin 2011 et a été reconnue réfugiée en mai 2013. En France, elle a pu suivre une formation d'aide soignante qu'elle a récemment achevée.

En 2003, Paola, ses frères et ses sœurs doivent prendre la fuite suite aux menaces qui pèsent sur leurs parents, déjà partis en exil. À la fin de la classe terminale et après l'obtention de son baccalauréat, elle fuit sa ville natale pour la région du Bas Congo, à l'extrême ouest de la RDC, où elle va habiter quatre ans. Avec l'aide d'un homme disant vouloir la protéger, elle réussit à quitter la RDC pour la République du Congo voisine où elle reste deux ans. L'homme se révèle finalement être un danger et une menace pour elle, et elle décide donc de quitter le Congo pour la France. Son voyage est facilité par l'aide qu'elle reçoit d'un médecin congolais travaillant pour une organisation non gouvernementale. Grâce à un intermédiaire en France, celui-ci la dirige vers France terre d'asile qui va dès lors l'accompagner dans les démarches nécessaires à sa demande d'asile.

Malheureusement, Paola ne parvient pas à avoir accès à une place d'hébergement en centre d'accueil pour demandeurs d'asile et change donc régulièrement de logement. Elle vit parfois chez des Congolais qui l'accueillent, puis chez sa demi-sœur qui habite Auxerre. Sa demande est une première fois rejetée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (Ofpra) qui découvre que sa mère réside en France et soupçonne Paola d'avoir délibérément caché ce fait. Après avoir fait appel, elle réussit à prouver qu'elle ignorait où se trouvait sa mère avant que l'Ofpra ne le lui apprenne. La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) statue dans son sens en la reconnaissant réfugiée en mai 2013. Pendant le temps de ces nouvelles démarches, Paola est logée dans différents hôtels de la capitale.

Durant sa demande d'asile, Paola se met en couple avec l'homme qui partage désormais sa vie et avec qui elle a eu un enfant, aujourd'hui âgé de deux ans. Après sa grossesse, et pour compléter son allocation temporaire d'attente, elle travaille comme agent de services hospitaliers dans une maison de retraite.

Elle effectue un court passage à la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (Cafda), mais lorsqu'elle obtient son statut, elle se dirige vers les services de la Direction de l'intégration emploi – logement (Diel) de France terre d'asile et de son Dispositif provisoire d'hébergement des réfugiés statutaires (DPHRS) qui lui permettent de trouver l'appartement qu'elle occupe depuis décembre 2014.

En septembre 2014, elle débute une formation d'aide soignante à Paris qu'elle a finie à la fin du mois de juin 2015. Sa formation lui permet de faire plusieurs stages dans différents hôpitaux et cliniques de Paris, d'acquérir de solides compétences et d'espérer trouver un travail rapidement à la fin de sa formation.

Malgré de longues et difficiles années d'exil, Paola a enfin pu trouver sécurité et stabilité en région parisienne où elle habite désormais avec son compagnon et son jeune enfant. Loin d'avoir été découragée par des années de solitude et d'isolement, elle a brillamment réussi les examens d'accès à sa formation qui lui permettra de subvenir rapidement à ses besoins et d'acquérir une indépendance longtemps recherchée. Si elle n'a pas de nouvelles du reste de sa famille depuis qu'elle a quitté le Congo, elle voit régulièrement sa mère et garde espoir. ■



© France terre d'asile

En finir avec l'excision : le combat de Dikel

Dikel est demandeuse d'asile depuis juillet 2011, lorsqu'elle est arrivée en France de Mauritanie avec quatre de ses huit enfants. Elle a fui son pays pour empêcher l'excision et le mariage forcé de sa fille qui a été reconnue réfugiée en juin 2015. Aujourd'hui, elle s'engage au quotidien dans la lutte contre les mutilations génitales féminines.

Pour éviter que ses deux filles ne connaissent les douleurs et problèmes de santé qu'implique l'excision, elle a secrètement refusé de la pratiquer après leur naissance. Après le mariage forcé de sa première fille et la découverte de sa non-excision, la pression sociale et familiale augmente, notamment pour marier de force sa deuxième fille. Alors que les pressions deviennent des menaces, Dikel décide de quitter la Mauritanie avec ses quatre plus jeunes enfants pour la France dont elle connaît la langue puisqu'elle l'a enseigné plusieurs années, et où elle a déjà passé des vacances quelques années plus tôt. Considérant que sa demande d'asile est légitime puisque l'excision est, au même titre que d'autres pratiques, une torture, c'est pleine de courage et de détermination que Dikel arrive en avion à Paris en juillet 2011, munie d'un visa tourisme. Le jour même de son arrivée elle se rend à la Coordination de l'accueil des familles demandeuses d'asile (Cafda) où, par chance, elle obtient un entretien immédiatement et une place en hôtel dans la soirée. Après avoir vécu plusieurs mois dans différents hôtels

de la région parisienne, la famille de Dikel peut bénéficier d'un hébergement au Cada de Massy, géré par France terre d'asile en banlieue parisienne.

Si la scolarisation en école primaire et au collège de ses plus jeunes enfants débute rapidement, les changements réguliers de lieu d'hébergement allongent fortement la durée des trajets pour rejoindre le lycée de son plus grand fils. Du fait de ces difficultés logistiques, couplées avec un manque d'information et d'orientation dans le système scolaire français, il va abandonner sa scolarité et finalement retourner en Mauritanie. Toutefois ses trois autres enfants continuent tous une scolarité sans encombre, sa fille en Gestion – administration langue étrangère dans un lycée professionnel et ses fils en certificat d'aptitude professionnel et au collège.

Malgré un processus d'intégration initié dès son arrivée en France, c'est la longueur des multiples procédures (environ 4 ans) qui va peser sur la famille. Dès son installation au Cada de Massy en novembre 2011, Dikel et son plus grand fils vont déposer une demande d'asile auprès de l'Office français pour les réfugiés et les apatrides. Après un premier rejet, un appel puis un second rejet,

c'est la fille de Dikel qui va déposer une demande d'asile au motif des menaces d'excision et de mariage forcé qui pesaient sur elle en Mauritanie. Après un premier rejet, la Cour nationale du droit d'asile lui accorde le statut de réfugié en juin 2015. Si Dikel n'accède pas au statut de réfugié, elle peut toutefois obtenir un permis de séjour de 10 ans qui lui permettra de rester auprès de ses enfants et de poursuivre son intégration en France ainsi que ses nombreux projets.

En effet, dès son arrivée en France, Dikel s'est engagée dans plusieurs associations spécialisées dans la lutte contre l'excision, notamment SOS Africaines en danger. À ce titre, elle participe avec sa fille à de nombreuses projections, conférences

et discussions sur ce thème. Dikel aimerait également créer une association de lutte contre l'excision en Mauritanie où elle juge l'action des organisations déjà présentes peu efficace car trop court-termistes et peu étendue aux villages isolés du pays. Dikel aimerait développer une action de long terme basée sur la sensibilisation et l'éducation des populations isolées de Mauritanie. En effet selon elle, la seule manière de changer

la situation durablement et profondément est que les personnes, et notamment les femmes, mesurent pleinement les risques engendrés par cette pratique ancestrale, profondément ancrée dans les traditions de certains peuples.

Très heureuse de son expérience avec France terre d'asile, Dikel considère même le Cada comme une nouvelle maison où elle aide régulièrement d'autres demandeurs en difficulté. Avec ses enfants, elle a pu participer à de nombreuses sorties et activités organisées par le centre. L'important et dynamique tissu associatif de Massy (notamment l'Association des familles et amis de l'Afrique de Massy (Afaam) et la Réussite éducative) permet également à ses enfants de profiter d'une précieuse aide aux devoirs et de loisirs variés.

Suite à l'accession de sa fille au statut de réfugié, la famille va bientôt devoir quitter son logement au Cada. En vue de cette échéance et en attendant de pouvoir concrétiser son projet d'association, Dikel aimerait trouver un emploi dans une crèche ou dans la restauration scolaire. L'idéal pour Dikel et sa famille serait de rester dans la ville de Massy, où ils se sentent désormais chez eux, entourés de leurs nombreux amis. ■



Dikel, © France terre d'asile

La parole à... Mana Neyestani

Mana Neyestani est un dessinateur et caricaturiste iranien né à Téhéran en 1973. Il est arrivé en France en 2011 dans le cadre du programme Icorn (*International cities of refuge network*) piloté par la Mairie de Paris. Le réseau Icorn regroupe une quarantaine de villes qui accueillent chaque année des artistes persécutés. La Mairie de Paris fournit les conditions minimales d'accueil (logement, assurance, transports, bourse) et assure un accompagnement artistique et culturel.



Pouvez-vous nous décrire votre parcours, de l'Iran jusqu'en France ?

Comme tout le monde je dessine depuis mon enfance, à la différence que je ne me suis jamais arrêté et ai commencé à publier dans certains magazines alors que j'étais au lycée. J'ai toujours fait des dessins politiques et des caricatures, mais en Iran il est difficile de critiquer publiquement, l'humour et la dénonciation passent donc beaucoup par l'utilisation de métaphores. Au milieu des années 1990, j'ai pu publier mes caricatures facilement puisque les réformistes sont arrivés au pouvoir.

Mais au début des années 2000, le Guide suprême Ali Khamenei a exigé un retour à l'ordre conservateur, de nombreux journaux ont fermé et j'ai dû accepter un travail dans un journal détenu par l'État. En 2006, une série de manifestations a éclaté contre le journal suite à la publication d'un de mes dessins jugé raciste par la communauté azerie. Plusieurs personnes ont été tuées par la police et, avec le chef de la rédaction, nous avons été arrêtés et emprisonnés. En sortant de prison j'ai quitté l'Iran pour Dubaï, puis la Turquie et la Malaisie où j'ai entendu parler du programme Icorn par le biais d'amis installés en Europe.

Quel accompagnement la Mairie de Paris fournit-elle dans le cadre du programme Icorn ?

À notre arrivée à Paris, ma femme et moi avons été pris en charge par un chauffeur de la Ville de Paris qui nous a amené jusqu'à la Cité internationale des arts où nous avons été accueillis par plusieurs représentants de la Mairie. La Ville de Paris nous a beaucoup aidés pendant ces deux années. Au-delà des conditions matérielles fournies, ils nous ont permis de rencontrer des personnalités du monde de la culture et de l'édition, j'ai pu participer au Salon du Livre et à plusieurs expositions. Icorn et la Ville de Paris m'ont permis de m'intégrer à la vie de la production culturelle française. J'ai revu Plantu, que j'avais rencontré il y a longtemps à Téhéran, et il m'a proposé de faire partie de Cartooning for Peace, l'ONG qu'il a créée.

Comment s'est déroulée la sortie du programme Icorn pour vous ?

Le programme Icorn était prévu pour une année mais j'ai pu prolonger l'expérience d'un an. Ensuite j'ai demandé l'asile et

obtenu le statut de réfugié. Grâce aux amis que j'ai rencontrés en France j'ai pu rapidement trouver un logement. Je garde beaucoup de contact avec les personnes de la Ville de Paris qui m'ont accueilli, certains sont devenus de vrais amis. Je participe encore à certains colloques d'Icorn et de Cartooning for Peace. C'est grâce à Icorn que j'ai pu rencontrer Ça et Là, l'éditeur qui a publié mes 3 derniers livres dont le « *Petit manuel du parfait réfugié politique* » qui vient de paraître et qui aborde la procédure de la demande d'asile en France.

Quelle est votre démarche derrière le « Petit manuel du parfait réfugié politique » ?

J'ai voulu faire ce livre pour partager mon expérience personnelle du système de l'asile français et mes sentiments sur la situation des réfugiés en France. Je n'ai pas connu toutes les procédures et administrations dont je parle dans le livre, mais j'ai interviewé des Iraniens et d'autres demandeurs d'asile pour réaliser ce travail. Par exemple je n'ai jamais eu affaire à France terre d'asile personnellement. Ce livre est destiné aux citoyens français, pour qu'ils comprennent la situation difficile des demandeurs d'asile en France, qu'ils se rendent compte de l'ampleur du problème qui malheureusement reste invisible dans la société française.

Le problème du système de l'asile est qu'il est trop complexe, qu'il noie les personnes dans une machine bureaucratique qui n'a pas de visage, même si bien sûr il y a plein de personnes bien intentionnées dans ce système. Pour les demandeurs d'asile c'est comme rentrer dans un labyrinthe. Je pense que tous les français ont des difficultés face aux nombreuses administrations, alors imaginez que pour des réfugiés qui ne parlent pas la langue c'est un véritable cauchemar. Mon rôle en tant que caricaturiste c'est d'utiliser l'humour pour dénoncer et souligner un problème, en espérant que cela permette une prise de conscience, une réflexion et peut être même l'élaboration de solutions en profondeur.

Avez-vous toujours des relations avec l'Iran ?

Je suis de très près l'actualité iranienne, je suis très actif sur les réseaux sociaux où je publie régulièrement mes dessins sur la politique et la société iranienne. Je travaille maintenant pour un site iranien d'information en ligne appelé IranWire. ■

Rencontre avec Zukhra : l'exil au cœur du projet artistique

Zukhra, une jeune réfugiée ouzbek de 24 ans, est arrivée en France au mois d'août 2009 par le biais de la procédure de rapprochement familial, pour rejoindre son père, réfugié réinstallé en France dans le cadre du programme de réinstallation du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Ce témoignage a été publié dans le cadre du rapport SHARE.

« Mon père travaillait pour le gouvernement ouzbek mais il a décidé un jour qu'il ne pouvait plus continuer, qu'il ne voulait plus prendre part à certaines pratiques et il a donc été obligé de se réfugier en Ukraine en 2006. Cependant, l'Ukraine, très facile d'accès pour les autorités ouzbeks, ne pouvait lui garantir une sécurité et une protection totale. Il a été obligé d'y vivre caché, sans perspectives d'intégration. C'est pour cela qu'il a décidé d'envoyer sa candidature au HCR pour bénéficier du programme de réinstallation. Son dossier a été étudié pendant près de trois ans, il avait exprimé sa préférence pour les États-Unis mais finalement le HCR lui a annoncé que la France pouvait l'accueillir. Il est arrivé en France en février 2009 en tant que réfugié politique. Puis nous l'avons rejoint avec ma mère et ma sœur jumelle en août 2009, dans le cadre du rapprochement familial.

Nous avons d'abord habité au Cada de Créteil pendant 8 mois. Dès mon arrivée, j'ai commencé à apprendre le français avec la méthode Assimil pour vite progresser. Nous étions dans une position bizarre du fait d'avoir déjà un statut de réfugié alors que nous étions dans un centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Les premiers mois ont été assez difficiles, nous avons beaucoup de problèmes mais les choses se sont ensuite améliorées.

France terre d'asile nous a proposé un Centre provisoire d'hébergement à Pantin, où nous sommes restés un an et demi. Le réseau "Réinstallés" de France terre d'asile nous a accompagnés administrativement et socialement dans toutes nos démarches et nous avons des rencontres régulières avec eux. Nous aurions pu renouveler notre contrat pour rester dans le logement plus longtemps mais nous avons décidé d'en trouver un autre. On nous a aidés dans nos démarches tout en nous permettant de retrouver notre autonomie, ce qui selon moi est très positif.

De notre côté, avec ma sœur, nous avons été admises dans une école d'art et nous avons pu bénéficier des bourses du Crous et même faire un programme d'échange universitaire dans une école d'art de Londres. En venant en France, nous avons pu faire les études que nous voulions avec ma sœur, pour travailler dans le domaine de notre choix. En Ouzbékistan, le statut de la femme est différent, elle est plus opprimée. Pour une femme, la vie est plus facile en France. Vivre en France c'est une expérience enrichissante qui m'a permis une plus grande ouverture d'esprit.



© Zukhra Sharipova

Pour mes parents cela a été plus difficile parce qu'ils sont arrivés plus âgés et qu'ils ont eu plus de difficultés avec l'apprentissage de la langue, ils ont vécu une plus grosse rupture et un vrai déclassement social. Quand on a 60 ans, ce n'est pas évident de recommencer à zéro alors qu'on a travaillé toute sa vie.

Même si cela a été douloureux, ils sont contents. Nous avons eu beaucoup de chance dans notre intégration en France. Mon père a décidé de faire du bénévolat auprès de demandeurs d'asile tchétchènes et arméniens et ma mère fait du bénévolat avec les Restos du cœur. Pour les deux, il y a l'idée de rendre une aide qu'ils ont reçue en France, et c'est aussi une bonne manière d'apprendre la vie en France.

Quand je ne maîtrisais pas encore très bien la langue française, l'art me permettait de m'exprimer sur l'expérience que j'étais en train de vivre. Dès lors, les sujets de l'immigration et de l'exil sont devenus les thèmes principaux de mon projet artistique. Mon travail porte sur ces personnes qui ont franchi la frontière de leur pays, qui sont loin de leurs origines, et qui doivent reconstruire leur identité, créer de nouveaux repères dans un nouveau pays. Je m'identifie à ces personnes et je me sens concernée par cette autre population, cet autre monde invisible dans la société mais qui existe bel et bien.

C'est pour cela que mon travail s'intéresse à cette quête identitaire, cette résistance de tous les jours pour ne pas sombrer et ne pas s'oublier. L'objectif de mon travail est de montrer la réalité des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, aussi bien dans les moments positifs que négatifs.

Par exemple, j'ai réalisé une série de photos et d'entretiens au Cada de Créteil et dans plusieurs autres Cada d'Île-de-France. Dernièrement mon travail porte sur des travailleurs immigrés âgés et je vais bientôt faire une exposition. » ■

¹ Zukhra fait partie du programme des ambassadeurs de la réinstallation du projet Share. Voir <http://resettlement.eu/page/introducing-zukhra-share-resettlement-ambassador-france>

Portrait d'un ancien MIE : le parcours initiatique vers une société nouvelle

Comment se construire dans un pays nouveau lorsqu'on est encore un adolescent à la recherche de repères ? S'adapter à une culture et un système différents, surmonter les étapes administratives dissuasives et éreintantes, réussir une scolarité avec des jeunes comme les autres, voire réussir mieux que les autres, sont autant de défis qui sont lancés à un mineur isolé étranger arrivant sur le territoire français.

Abdoulaye est arrivé seul en France, à 16 ans. Lorsqu'il atterrit à Paris, il est orienté vers l'accueil pour mineurs isolés étrangers de France terre d'asile¹. La première étape, décisive, pour un jeune se présentant comme mineur est d'être reconnu comme tel. À l'heure où la méthode d'évaluation sociale n'était pas répandue, la détermination de l'âge se réalisait souvent par examen d'âge osseux (EAO). Abdoulaye est soumis à ce test à la fiabilité contestée² : au bout de quelques semaines, il est reconnu majeur par EAO.

Possédant un certificat de naissance, il revient à l'Accueil mineurs pour faire reconnaître ses droits en s'appuyant sur ses documents d'état civil, il est accompagné par les intervenants du dispositif afin de solliciter le juge des enfants et de faire reconnaître sa minorité. S'ensuivent plusieurs mois de longue attente avant que l'on authentifie ses documents. L'issue sera positive et Abdoulaye entre ainsi dans le dispositif de protection de l'enfance. À partir de ce moment, il peut se projeter avec plus de sécurité dans une perspective de stabilisation en France, en sachant qu'à sa majorité il devra justifier de sa bonne intégration sur le territoire pour obtenir une carte de séjour³.

Paradoxalement, si l'intégration est un processus long, les mineurs isolés étrangers n'ont qu'un temps réduit pour s'adapter à leur pays d'accueil – Abdoulaye a été pris en charge pendant moins de deux ans. Par exemple, le

titre de séjour « *salaré* », qui concerne beaucoup de jeunes en apprentissage, stipule que l'« *étranger* » doit « *suivre depuis au moins six mois une formation destinée à lui apporter une qualification professionnelle, sous réserve [...] de la nature de ses liens avec sa famille restée dans le pays d'origine et de l'avis de la structure d'accueil sur l'insertion de cet étranger dans la société française* ».

L'école, dans son acception générale, y trouve alors tout son sens. Fort de son projet professionnel précis – il veut travailler dans la logistique et les travaux publics – Abdoulaye enchaîne les formations et les stages qui lui sont proposés par les différentes institutions et personnes l'accompagnant (Aide sociale à l'enfance, centre de formation d'apprentis...). Grâce à son assiduité et à ses réussites, il obtient un titre de séjour.

S'il n'a pas eu la barrière de la langue à surmonter, étant originaire d'un pays francophone (la Guinée), Abdoulaye indique sans hésitation qu'il est très difficile de s'intégrer en France. Le rejet de l'immigré est présent constamment, même s'il est contenu ou dissimulé : « *Au quotidien, ça peut ne pas se remarquer ouvertement, les gens n'osent pas. Mais je sais qu'il me faut être irréprochable et travailler plus que les autres. C'est encore plus difficile pour ceux qui ne parlent pas bien le français* ».

Aujourd'hui, Abdoulaye suit une formation pour être chef de chantier dans les travaux publics. S'il admet volontiers que beaucoup de personnes différentes l'ont aidé dans son parcours, il estime que le principal atout pour s'intégrer et s'adapter en France est d'avoir la volonté de toujours avancer, de ne pas se laisser décourager par les multiples obstacles qui se présentent, et de chercher « *à aller vers le haut* ». ■

1 L'accueil mineurs a été créé en 2004. Ses missions et sa dénomination ont été modifiées en 2005 pour devenir l'actuelle PAOMIE, Pôle d'accueil et d'évaluation des mineurs isolés étrangers, qui propose un accueil de jour et une évaluation sociale des MIE primo-arrivants

2 Comité consultatif d'éthique (2005), Académie de médecine (2007), Défenseur des droits (2012), Haut Conseil pour la Santé publique (2014)...

3 Cela concerne les jeunes pris en charge à partir de 16 ans, les mineurs isolés étrangers arrivés avant 16 ans disposant de mesures plus bienveillantes



© France terre d'asile

La CNDA reconnaît la traite des êtres humains comme une persécution

La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) s'est prononcée le 24 mars sur la demande d'asile d'une femme nigériane ayant été soumise à un réseau de traite des êtres humains. Dans sa décision, la CNDA considère que la traite des êtres humains est une persécution au sens de la convention de Genève et que les victimes de traite des êtres humains forment un groupe social particulier, leur permettant de se voir reconnaître le statut de réfugié. Cette décision fait jurisprudence et pourrait permettre à plus de victimes de traite des êtres humains de bénéficier d'une protection internationale en France.

Publication des rapports d'activité de l'Ofpra et de la CNDA

L'Office français pour les réfugiés et les apatrides (Ofpra) a publié en avril son rapport d'activité pour l'année 2014. La demande d'asile en 2014 a connu une légère baisse, ce qui contraste avec la situation d'autres pays européens qui connaissent, eux, de fortes hausses. La France se situe au 4^{ème} rang des pays d'accueil des demandeurs d'asile en Europe, derrière l'Allemagne, l'Italie et la Suède. La Cour nationale du droit d'asile (CNDA) a également publié au mois d'avril son rapport d'activité qui fait état d'un accroissement de 7,5 % des entrées et 1,5 % des décisions rendues. 17 % des demandeurs d'asile ont obtenu de l'Ofpra une protection internationale en 2014. En ajoutant à ce taux les annulations de la CNDA, le taux global d'admission est de 28 %. Ce taux global était de 24,4 % en 2013.

Publication d'une brochure sur l'accueil et la prise en charge des MIE en France

En mai, France terre d'asile a publié une brochure « *Mineurs isolés étrangers : l'essentiel* ». La brochure fournit une vision d'ensemble de la question des mineurs isolés étrangers (MIE) et un éclairage sur les différents enjeux de l'accueil et de la prise en charge de ce public en France. De plus, le guide donne des précisions sur la circulaire du ministère de la Justice du 31 mai 2013 qui prévoit une répartition territoriale des MIE pour assurer leur prise en charge. La brochure a obtenu le label du Défenseur des droits pour le 25^{ème} anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le projet de loi sur l'asile en nouvelle lecture à l'Assemblée nationale

La commission mixte paritaire sur la réforme de l'asile s'est réunie le mercredi 10 juin pour examiner les dispositions du projet de loi encore en discussion. Faute d'accord et de consensus, le projet de loi a été réexaminé en nouvelle lecture et adopté par l'Assemblée nationale le 25 juin. Les députés ont supprimé la plus grande partie des amendements qui avaient été adoptés par le Sénat et sont revenus, pour l'essentiel, à leur rédaction précédente. Les amendements introduits par le Sénat avaient en effet pour conséquence de durcir fortement le texte, notamment sur le délai de traitement des demandes et sur le renvoi des demandeurs d'asile déboutés. Le projet de loi sera examiné le 7 juillet par le Sénat et devrait en principe être adopté avant la fin du mois de juillet.

Publication du rapport sur les centres et locaux de rétention administrative



Le 30 juin, France terre d'asile et les associations partenaires Assfam, Forum réfugiés, la Cimade et l'Ordre de malte ont publié leur rapport annuel commun sur les centres et locaux de rétention administrative en 2014. Selon le rapport, près de 50 000 personnes ont été privées de liberté dans les centres et locaux de rétention administrative en 2014, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2013. Les associations dénoncent un enfermement abusif, un détournement de l'objet de la rétention ainsi qu'une augmentation de l'enfermement des enfants malgré la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme. Le rapport alerte également sur le cas de Mayotte où une forte hausse du nombre de personnes privées de liberté a été enregistrée en 2014 et où la rétention des enfants a augmenté de 59 % par rapport à 2013. Le rapport a été présenté à la presse le 30 juin, lors d'une conférence intitulée « *Enfermement et éloignement : la situation se dégrade* ».

L'OBSERVATOIRE DE FRANCE TERRE D'ASILE

EST UNE PUBLICATION
DE FRANCE TERRE D'ASILE

Directeur de la publication : Alain le Cléac'h
Directeur général : Pierre Henry

Comité de rédaction :

Oriane Le Boudic-Jamin, Tiphaine Lefebvre,
Hélène Soupios-David, Max Verlhac, Maëlle Lena,
Alix Pierard, Chloé Ledoux, Mélissa Paintoux.

www.france-terre-asile.org



Cette lettre est réalisée dans le cadre
des projets européens soutenus par le fonds
Asile, migration, intégration

Conception graphique : Studio Marnat
Impression : Studio Marnat
3, impasse du Bel Air - 94110 Arcueil
Tarif : 1,5 € - ISSN : 1769-521 X



Avec le soutien du
Fonds Asile Migration
Intégration de l'Union
européenne.